

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 25 JANVIER 2011

<b>Conseillers en exercice :33</b>	
<b>présents :</b>	<b>28</b>
<b>pouvoirs :</b>	<b>5</b>
<b>votants :</b>	<b>33</b>
<b>abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>voix pour :</b>	<b>33</b>
<b>voix contre :</b>	<b>0</b>

*Aujourd'hui mardi 25 janvier 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**REVALORISATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2010  
POUR INSTITUTEURS ET DIRECTEURS D'ECOLES  
NE BENEFICIANT PAS D'UN LOGEMENT DE FONCTION  
Avis du Conseil Municipal**

N°11

Alors que la **dotation spéciale pour le logement des instituteurs** (DSI) est versée aux communes pour compenser la charge financière induite par l'obligation d'assurer le logement des instituteurs des écoles publiques, **l'indemnité représentative de logement** (IRL) est versée par le Département aux instituteurs n'occupant pas de logement de fonction.

Dans son courrier du 23 décembre 2010, Monsieur le Préfet fait savoir que le comité des finances locales, lors de sa séance du 30 novembre 2010, a fixé le montant de la dotation spéciale instituteur (DSI) pour 2010 à 2 808 €, soit une augmentation de 1,0435 % par rapport à celle de 2009.

En conséquence, Monsieur le Préfet propose de procéder à la revalorisation identique soit 1,0435%, du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) pour l'année 2010, ce qui porte son montant à 2 184,17 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

EMET un avis favorable à la proposition de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2010.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

